RÉUTILISATION DES EAUX USÉES TRAITÉES : LE LOIRET EXPLORE LES POSSIBILITÉS SUR SON TERRITOIRE

Quel serait le type de réutilisation des eaux usées traitées (Reut) approprié dans le Loiret ? Pour quels territoires et pour quels bénéficiaires ? Pour répondre à ces questions, le Département a lancé une étude, avec l'appui du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema).

La question se pose, car la tension sur la ressource pèse de plus en plus. Ainsi cet été, un tiers du Loiret a subi des mesures de restrictions des usages de l'eau à un niveau de crise dès le mois de juillet. Et début septembre, les quelques épisodes pluvieux n'ont pas suffi à améliorer durablement le débit des cours d'eau. « *Dans le Loiret, l'eau est une ressource souterraine et superficielle abondante, mais soumise à des assecs plus précoces et plus fréquents chaque année – 100 % du Loiret est en zone de répartition des eaux* », indique le conseil départemental. L'étude devrait durer neuf mois. Elle sera ensuite mise à la disposition des collectivités et des maîtres d'ouvrage pour que ces derniers, s'ils le souhaitent, développent des projets de Reut.

L'étude se déroulera en trois grandes étapes : tout d'abord, un diagnostic territorial de la gestion de la ressource en eau au regard du changement climatique, puis une analyse prospective des volumes disponibles en eaux usées traitées et, enfin, une cartographie des secteurs à privilégier pour mener des projets (Reut possible, envisageable ou infaisable).

Pour conduire leurs travaux, les partenaires s'appuieront sur l'analyse prospective des enjeux du territoire à l'horizon 2070. Celle-ci table notamment sur une diminution du débit des cours d'eau de 10 à 40 % à cet horizon et sur une baisse de la recharge des nappes souterraines de 25 à 30 % dans le bassin Loire-Bretagne.

https://www.actu-environnement.com/ae/news/Reut-loiret-etude-possibilite-territoire-40347.php4